



Malus abusif sans déclaration de tiers?

Par maimanu

Bonjour à tous

En novembre 2014 j'ai eu un accident de la circulation contre un véhicule

EDF (une de ses filiales). Aucun dégât sur ma voiture, mais le rétroviseur arraché sur le véhicule EDF. Constat fait 50/50 de tort (confirmé par mon assurance). L'autre conducteur a voulu faire un constat pour justifier auprès de son employeur, mais m'a dit que le constat ne serait certainement pas envoyé. J'ai téléphoné à mon assurance pour déclarer le sinistre et lui demander si je devais envoyer le constat puisque apparemment EDF ne le déclarerait pas. L'assurance m'a dit de l'envoyer et si pas de nouvelle affaire classée. Je viens de recevoir mon avis déchéance et un malus de 12.5% vient d'être ajouté. J'ai téléphoné à mon assurance qui m'a dit n'avoir jamais eu de nouvelle de l'assurance de l'autre conducteur, mais que comme il pouvait déclarer le sinistre pendant 2 ans, mon assurance se réservait le droit d'appliquer un malus d'office qu'ils m'enlèveront et rembourseront (mais aucun écrit) si pas de nouvelle de l'autre assureur au bout de 2 ans. Cela ne me paraît pas très légal en plus de ne pas être commercial.

Mon assurance peut elle faire cela? D'autant que si je veux changer d'assurance je me retrouve avec un sinistre alors que je n'en avais pas!

En vous remerciant de vos réponses